

MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe GRILLOT, M. Damien GAILLETON, M. Philippe PLANCHARD, M. Julien BONETTI
M. Luc PLANCHARD, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, M. Cyrille MARLE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés : Mme Elisabeth GATARD donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE
M. Loïc LAUBIER donne pouvoir à M. Alain BAUGET
Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD

Secrétaire de séance : M. Luc PLANCHARD

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du PV du 31 mars 2023
- 2) Vote Budget Primitif 2023 – Commune
- 3) Vote Budget Primitif 2023 - Assainissement
- 4) Vote des taux d'imposition 2023
- 5) Vote de l'attribution des subventions communales 2023
- 6) Vote des redevances d'occupation du domaine public
- 7) Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal du 31 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 31 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2023-09 Vote du Budget Primitif 2023 – Commune

M. le Maire présente au conseil le budget primitif 2023 correspondant aux prévisions budgétaires pour l'exercice en cours

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 1.133.735,99 €

Total des recettes : 1.335.156,15 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses : 364.455,14 €

Total des recettes : 364.455,14 €

Après lecture de ses propositions, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

Délibération 2023-10 Vote du Budget Primitif 2023 – Assainissement

M. le Maire annonce les prévisions budgétaires 2023 du budget primitif assainissement correspondantes à :

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 23.489,99 €

Total des recettes : 23.489,99 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses : 51.940,69 €

Total des recettes : 60.446,06 €

.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2023 Assainissement.

Délibération 2023-11 Vote des taux d'imposition 2023

M. le Maire demande au conseil s'il est nécessaire d'augmenter les taux d'imposition au regard du budget primitif présenté précédemment. Il précise que la taxe d'habitation avait été figé de 2020 à 2022 et est de nouveau voté à compter de 2023 ; elle ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et aux logements vacants depuis plus de deux ans.

Le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des taux d'imposition comme suit :

Taxe Foncière : 35.33 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 41.01%

Taxe d'Habitation : 21,09 %

CFE : 19.98 %

Délibération 2023-12 Versement des subventions aux associations communales

M. le Maire propose d'allouer une subvention aux associations communales comme suit :

ACVG	20 €
ARAC	20 €
Association les Tours de Passy	900 €
Comité des Fêtes Varennes les Narcy	800 €
Philharmonie Charitoise	155 €
Société de chasse Varennes-les-Narcy	100 €
Association la Promenade Enchantée	400 €
Association Passy Randos	400 €
Association les restaurants du Cœur	200 €

Monsieur le Maire fait savoir que le Comité des Fêtes organise des festivités dont les recettes sont très faibles, aussi une augmentation de la subvention leur serait plus aisée.

M. Pascal BIZOUARNE quant à lui souhaiterait que les associations viennent au début du conseil pour se présenter et donner leur programme sur l'année.

Le conseil après en avoir délibéré, approuve par 15 voix POUR la subvention accordée à chaque association sauf pour l'association les restaurants du Cœur : 13 voix POUR et 2 voix CONTRE (M. Philippe GRILLOT et M. Pascal BIZOUARNE). Quant à l'association Passy Randos, M. Serge BULIN étant membre de l'association, il ne prend pas part au vote. La subvention est allouée par 14 Voix POUR .

Délibération 2023-13 – Redevances d'Occupation du Domaine Public

M. le Maire informe que les redevances pour l'occupation du domaine public pour l'année 2023 seront d'un montant de :

EDF	234 €
TELECOM.....	1409 €

Seul le prestataire GAZ n'a pas encore calculé cette redevance à la date du conseil et nous en informera prochainement.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Questions diverses et Informations

M. le Maire informe le conseil que les plantations ont été faites sur les buttes de football à Villatte.

Il indique également que l'échange de parcelles suite à la délibération prise le 31 mars 2023, se fera très prochainement chez le notaire, c'est-à-dire à partir de la 2^{ème} quinzaine de mai 2023, ce qui permettra par la suite de lancer les travaux pour le lavoir.

M. le Maire annonce que la subvention (DETR) demandée pour le remplacement des fenêtres de la salle des fêtes a été acceptée par M. le Préfet pour un montant de 3.371 € (soit 40% du coût total éligible).

M. le Maire donne la parole à M. Philippe GRILLOT qui fait savoir aux membres du conseil qu'il a démissionné de son poste de 3^{ème} Adjoint et de l'acceptation de cette démission par M. le Préfet à la date du 29 mars 2023, cependant il reste en tant que conseiller municipal.

De ce fait, M. le Maire prévient les conseillers municipaux qu'un conseil extraordinaire aura lieu le Mercredi 19 avril 2023 à 20 h pour élire un conseiller au poste de 3^{ème} Adjoint.

Séance levée à 19 h 50.

Le secrétaire de séance
Luc PLANCHARD



Le Maire,
Alain BAUGET

